



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
5 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2020**  
3-6 février 2020, New York  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour Cuba (2020-2024)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	6
III. Administration du programme et gestion des risques .....	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme .....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Cuba (2020-2024) .....	12



## I. Considérations générales

### A. Contexte national et Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Cuba déploie des efforts importants pour parvenir à un développement durable profitant aux Cubaines comme aux Cubains. La qualité de son indice de développement humain, qui s'élève à 0,777 et vaut au pays la 73<sup>e</sup> place au classement mondial<sup>1</sup>, est due à une amélioration de l'éducation et des soins de santé fournis ainsi que de l'espérance de vie de la population. Parmi les indicateurs pour lesquels les résultats obtenus ont dépassé les attentes, compte tenu du niveau de revenu enregistré, on peut citer : la représentation des femmes au parlement, l'espérance de vie, la malnutrition infantile, la scolarisation moyenne et le nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement primaire<sup>2</sup>.

2. Cuba continue de présenter des indicateurs sociaux très positifs, s'agissant notamment du taux de mortalité infantile, qui s'élève à 4,0 décès pour 1 000 naissances vivantes, et du taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans, qui est de 5,4 décès pour 1 000 enfants. En moyenne, les personnes âgées de plus de 25 ans ont passé 11,5 ans à étudier, tandis que l'espérance de vie scolaire dans le pays est de 14 ans<sup>3</sup>.

3. Le Gouvernement éprouve toutefois des difficultés à maintenir les niveaux atteints et à promouvoir le développement durable. Malgré les progrès réalisés en matière d'équité, des différences subsistent dans et entre les territoires ainsi qu'entre les groupes de population. S'agissant de l'indice de développement humain, les provinces et la capitale ne sont pas toutes égales, la région de l'est, en particulier, se trouvant dans une situation défavorable. Le pays reconnaît la nécessité d'accorder une attention particulière et différenciée aux groupes de population se trouvant en situation de vulnérabilité<sup>4</sup> dans certains territoires. Des mesures doivent par ailleurs être prises pour : réduire les inégalités fondées sur le genre dans les chaînes de production, les secteurs prioritaires et les organes de décision au niveau local ; contribuer à modifier les stéréotypes qui limitent l'autonomisation des femmes et des lesbiennes, des homosexuels, des transgenres, des bisexuels et des intersexes ; accorder une importance accrue aux questions de genre dans les processus de planification et de développement territorial ; renforcer les statistiques et les analyses genrées dans toutes les dimensions du développement durable. Il demeure en outre primordial d'élargir les espaces et les mécanismes permettant le plein exercice des droits des personnes victimes de stigmatisation et de discrimination en raison de leur identité ou préférence sexuelle ou encore de leur statut sérologique.

4. Sur le plan extérieur, le contexte économique et financier mondial et l'intensification de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ont un effet considérable sur le pays, dont ils limitent l'accès à des sources de financement et des marchés financiers internationaux. Cuba estime que ce blocus constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre, d'ici à 2030, de son plan national de développement économique et social, ainsi que du Programme 2030 et des 17 objectifs du développement durable qui y figurent.

<sup>1</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain, 2018.

<sup>2</sup> PNUD, Rapport régional sur le développement humain pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2016.

<sup>3</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain, 2017.

<sup>4</sup> Notamment les femmes enceintes, les filles, les garçons et les personnes âgées.

5. L'un des principaux défis se posant est la mise en place d'une économie prospère et efficace, alors que le taux de croissance économique reste inférieur à 5 % et que la croissance du produit intérieur brut était en moyenne de 1,5 % entre 2016 et 2018. Malgré les efforts consentis, des lacunes technologiques persistent dans le système et les mécanismes de production, ce qui limite la mise en service de chaînes efficaces en la matière. Divers secteurs économiques clés, comme celui de l'agriculture, ne parviennent pas à enregistrer une croissance soutenue. Compte tenu de la forte dépendance du pays à l'égard des importations de combustibles fossiles (2 843,2 millitonnes en 2017) et de la faible efficacité d'utilisation des vecteurs énergétiques, il demeure primordial d'améliorer le rendement énergétique et de s'atteler à ce que la part des sources d'énergie renouvelable dans la matrice énergétique connaisse une augmentation allant jusqu'à 24 % d'ici à 2030. Le pays dépendant plus d'un milliard de dollars par an en importations alimentaires, la balance commerciale continue d'être soumise à une grande pression – encore accentuée par les besoins d'importation de combustible.

6. Cuba ne pouvant pas profiter des services de certaines institutions financières internationales, elle doit faire des efforts considérables pour ne pas s'endetter davantage et honorer ses engagements de paiement. Les investissements étrangers, bien que stratégiques pour le développement, restent insuffisants et il est généralement admis que des mécanismes susceptibles de contribuer à leur revitalisation devraient être créés.

7. Le manque élevé de logements – on estime en effet que 929 000 habitations supplémentaires sont nécessaires<sup>5</sup> – est aggravé par la fréquence des ouragans de forte intensité. Bien que le pays soit préparé à la gestion globale des risques de catastrophe, les pertes causées par les deux derniers ouragans à l'avoir frappé (Matthew en 2016 et Irma en 2017) se sont élevées à plus de 15,6 milliards de dollars<sup>6</sup>, les secteurs les plus touchés étant ceux du logement et de l'agriculture. Les périodes de sécheresse se sont par ailleurs allongées, tandis que l'élévation du niveau de la mer s'est traduite par des inondations côtières plus régulières. Ces phénomènes, associés à des faits hydrométéorologiques extrêmes ont eu un effet néfaste sur la population et l'économie. Le risque sismique est par ailleurs bien présent, surtout dans l'est du pays, où des logements résistants sont nécessaires.

8. La structure par âge de la population montre un niveau élevé de vieillissement (20,1 % des habitants sont âgés de 60 ans ou plus) et cela fait 40 ans que le taux brut de reproduction est inférieur au à celui de renouvellement, une situation qui se fait ressentir sur les modèles de croissance et les contributions économiques. Les restrictions économiques ont eu des répercussions négatives sur la dynamique du développement social et exigé une optimisation de l'utilisation des ressources destinées aux services sociaux. Elles ont également eu un effet néfaste sur les services de santé, de protection sociale et de soins, en particulier pour ce qui est de leur qualité et de leur durabilité, et sur la prise en charge de certains groupes de population et des personnes vulnérables.

9. Pour surmonter ces difficultés, le Gouvernement cubain continue d'actualiser ses modèles économiques et sociaux. La préservation des acquis sociaux et le plein épanouissement et la protection de tous les habitants, quels qu'ils soient, font partie de ses priorités. Dans ce contexte, divers programmes essentiels à la planification stratégique nationale (conceptualisation du modèle cubain de développement économique et social, mise à jour des lignes directrices de la politique économique et sociale pour 2016-2021, et fondements du Plan national de développement

---

<sup>5</sup> Ministère de la Construction, politique cubaine du logement.

<sup>6</sup> Bureau national de la statistique et de l'information, panorama environnemental, 2017.

économique et social à l'horizon 2030) ont été élaborés aux fins de conceptualiser le modèle de développement et de fixer des priorités et des lignes d'action.

10. Adopté en 2017, le Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 porte sur six domaines stratégiques : gouvernement socialiste, efficace et efficient et intégration sociale ; transformation productive et intégration internationale ; infrastructure ; potentiel humain, science, technologie et innovation ; ressources naturelles et environnement ; développement humain et équité et justice sociales. Dans la première étape de sa mise en œuvre, qui concerne la période 2019-2021, l'accent est mis sur six grands secteurs économiques (sans pour autant faire abstraction des domaines restants) : tourisme ; secteurs biotechnologique et pharmaceutique ; production alimentaire ; énergie, en particulier les énergies renouvelables ; construction ; services spécialisés. Au niveau sectoriel, les priorités sont axées sur le renforcement de la production alimentaire, du tourisme durable et de l'informatisation et sur l'accroissement du nombre de logements. Ces objectifs vont de pair avec la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la conservation des écosystèmes, la préservation de la qualité de l'environnement et la réduction des vulnérabilités face aux effets des changements climatiques et des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes, sujets abordés dans le plan national de lutte contre les changements climatiques (plan « Tarea Vida »)<sup>7</sup>. Des efforts seront par ailleurs déployés pour apporter une solution aux problèmes se posant en matière, notamment, de dynamique démographique, de vieillissement de la population et de services de soins. Le modèle de développement est en train d'être actualisé, tandis qu'une nouvelle constitution, qui vise à légitimer les droits des citoyens, à promouvoir la reconnaissance et le respect de la diversité familiale et à améliorer les moyens de faire face aux situations de violence de genre a été approuvée en 2019, à l'issue de vastes consultations. Il est par ailleurs prévu d'accorder une importance accrue à la question de la durabilité environnementale, tout en protégeant le droit à un environnement sain. Dans le cadre du plan, les administrations municipales se sont vues accorder des pouvoirs accrus afin de promouvoir le développement local et de redéfinir les fonctions des autorités provinciales ainsi que la structure et les fonctions du Gouvernement<sup>8</sup>.

11. En 2019, Cuba a présenté son premier rapport d'activité sur la réalisation des objectifs de développement durable, dans lequel elle a réaffirmé que l'adoption du Programme 2030 témoignait de l'engagement du Gouvernement envers cette question, qu'il considérait comme une priorité nationale et à laquelle il s'attachait à répondre de façon concrète en alignant les domaines stratégiques contenus dans son Plan national avec les 17 objectifs de développement durable<sup>9</sup>. Dans ce contexte, un groupe national placé sous la direction du Ministère de l'économie et composé d'entités nationales et de représentants d'organisations de la société civile chargées de la mise en œuvre des objectifs a été créé, par résolution ministérielle, de même que des groupes territoriaux responsables de surveiller la mise en œuvre du Programme 2030. Des efforts sont faits pour renforcer les systèmes d'information et de statistiques nécessaires à la prise de décisions, dans le cadre d'un processus visant à actualiser le modèle économique et à assurer le suivi du Programme 2030.

## B. Enseignements à retenir

12. Deux évaluations des résultats, une évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, une évaluation du programme de coopération et

<sup>7</sup> <https://www.ecured.cu>.

<sup>8</sup> Ministère de l'économie, Assemblée nationale du pouvoir populaire.

<sup>9</sup> <https://www.mep.gob.cu>.

11 évaluations de projets ont été réalisées entre 2014 et 2019. L'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a mis en lumière diverses initiatives interinstitutions ayant permis de mobiliser des ressources supplémentaires et de renforcer la coopération avec les organismes nationaux. Le PNUD a participé à six initiatives conjointes, dont cinq en tant qu'organisme chef de file. Il a été souligné dans le rapport que plusieurs partenaires de coopération s'étaient félicités de la capacité d'exécution du PNUD et de la complémentarité des activités d'intervention et de relèvement menées par diverses entités en cas de catastrophe, qui les rendait d'autant plus efficaces. Le PNUD a également participé à trois plans d'action interinstitutions. On a en outre fait état, dans le rapport d'évaluation, de la satisfaction du Gouvernement et des organismes concernés face à la logique de mise en place des plateformes, en particulier la plateforme articulée pour le développement territorial intégré.

13. Il est souligné dans l'évaluation indépendante du programme de pays à Cuba que la présence de longue date du PNUD dans le pays, l'étendue de ses activités et les partenariats qu'il entretient avec les autorités nationales et locales lui ont conféré un statut stratégique de partenaire de développement fiable et respecté. On y indique par ailleurs que le PNUD a efficacement mis en œuvre des projets novateurs et contribué au développement et à l'application de politiques et stratégies nationales dans des domaines clés et parfois sensibles et nouveaux, grâce à la fourniture de conseils techniques par l'intermédiaire de son personnel hautement qualifié et de ses partenaires locaux ainsi que dans le cadre de son réseau international.

14. D'après les informations figurant dans le rapport, le PNUD serait perçu comme un partenaire stratégique. La continuité de son programme dans des domaines thématiques et des lieux géographiques spécifiques, ainsi que le partenariat étroit qu'il entretient avec les autorités, tant au niveau national que local, ont contribué à faire de lui un organisme de référence. En appuyant les mécanismes de coopération Sud-Sud, le PNUD facilite la diffusion rapide des connaissances et des expériences, et permet et encourage une meilleure coordination entre les acteurs nationaux et locaux.

15. Le PNUD a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique énergétique et renforcé l'accès des communautés à des sources d'énergie électrique renouvelable, et appuyé l'élaboration de politiques, normes et méthodes relatives à la biodiversité, aux changements climatiques et à la durabilité environnementale, ainsi que l'application de ces politiques dans les territoires et les secteurs économiques. Le développement d'une méthode de gestion de la chaîne de valeur relative aux produits alimentaires a également joué un rôle essentiel et permis une augmentation de la productivité et une réduction des importations.

16. Dans le cadre de ses activités d'appui à la décentralisation, qui ont facilité l'institutionnalisation des méthodes de travail et la planification locale, le PNUD a continué d'encourager le développement local. Son expérience face aux ouragans et son appui aux activités de relèvement rapide après un tel phénomène ont remis l'accent sur d'importantes leçons tirées en matière de prévention des risques et de renforcement de la résilience. Il a en outre contribué, dans le contexte de sa collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à faire de Cuba, en 2015, le premier pays à éliminer la transmission mère-enfant du VIH. Le PNUD a appuyé le programme national de lutte contre le VIH en renforçant les réseaux nationaux de santé et les capacités de planification stratégique, de suivi et d'intervention.

17. Le PNUD a aidé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tout en s'attachant à intégrer cette perspective dans les plans de

développement local, et appuyé la conception et la mise en œuvre de stratégies institutionnelles sur la question. Ses activités lui ont ainsi valu l'obtention du label égalité des sexes (certification d'or) en 2013, 2014 et 2018.

18. La prise de conscience de la nécessité de renforcer la coopération en matière d'énergie et de prévention des risques sismiques et de mettre davantage l'accent sur la population et l'égalité des genres a contribué à faire évoluer la question de l'équité, autant de sujets dont il est tenu compte dans le présent programme.

## **II. Priorités du programme et partenariats**

19. Le présent programme contribue au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable convenu entre Cuba et le système des Nations Unies et répond aux priorités stratégiques du pays exprimées dans le Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable. Les résultats escomptés ont été déterminés au cours d'un vaste processus de consultation et d'échange organisé entre des acteurs nationaux et territoriaux, des représentants de ministères, des autorités territoriales, d'institutions, d'universités et de la société civile, et des partenaires de coopération. Pour chaque résultat escompté, une approche multidimensionnelle du développement combinant l'amélioration économique, le bien-être et l'autonomisation de la population, la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi que la gestion globale des risques sera privilégiée. Le PNUD encouragera par ailleurs les entités étatiques et non étatiques, la société civile et les organisations communautaires dont les actions contribuent au changement à coopérer.

20. Les questions ayant trait à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes, aux générations et au territoire seront toutes considérées comme transversales. De même, l'innovation, le transfert de technologies et de connaissances et la coopération Sud-Sud seront des domaines clés du programme.

21. Les résultats escomptés au titre du programme seront pris en compte dans le Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Les organismes des Nations Unies, dont le savoir-faire et l'expérience sont précieux, deviendront des partenaires importants et le chapitre commun fera l'objet d'un suivi particulier. Le programme 2030 et les objectifs de développement durable serviront par ailleurs de base à la promotion et au renforcement des partenariats. Le PNUD continuera de faciliter l'accès à des instruments et outils susceptibles de contribuer aux efforts nationaux d'articulation et de suivi des objectifs et de renforcement des capacités.

### **A. Les autorités et institutions nationales et locales mettent en œuvre des stratégies de développement territorial globales, durables, équitables et inclusives dans le cadre du processus de décentralisation**

22. Le PNUD appuiera la mise en œuvre de la nouvelle constitution en renforçant les capacités des autorités territoriales ; en veillant à ce qu'un point de vue intersectoriel tenant compte de la gestion durable des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets soit adopté au moment de l'application d'outils de planification et de gestion ; en s'assurant de la diversification et de la complémentarité des sources de financement ; en renforçant les liens unissant les acteurs du développement, dans le cadre d'une perspective public-privé renouvelée tenant compte des coopératives et des travailleurs

et travailleuses indépendants dans les stratégies de développement. Les centres locaux d'appui au développement seront par ailleurs élargis, à l'occasion d'une expérience novatrice en matière de coopération entre le Gouvernement et le milieu universitaire, de gestion de l'information, de communication et d'informatisation, de participation des citoyens, et d'intégration d'approches axées sur la population, le genre et les droits dans les stratégies de développement. S'agissant de la troisième mise à niveau du système éducatif national, le PNUD contribuera au renforcement de la formation technique et professionnelle, dans le cadre des processus de développement local promus par les autorités municipales.

23. La plateforme articulée pour le développement territorial intégré permettra l'établissement de nouveaux partenariats, dispositifs d'échange et méthodologies alignés sur le Plan national à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Des laboratoires nationaux et territoriaux relatifs à ces objectifs, qui porteront sur la gestion de l'information, le recensement des forces et des faiblesses et la prise de décision, seront créés et mis à la disposition des entités des Nations Unies afin d'encourager une meilleure coopération en matière de réalisation des objectifs. Les méthodes que la plateforme articulée pour le développement territorial intégré aura permis de développer seront mises en œuvre par toutes les municipalités et provinces du pays, en partenariat avec le Ministère de l'économie.

24. S'agissant de la prise de décisions multisectorielles, le PNUD contribuera, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à renforcer les capacités du système de statistiques national et à rassembler des informations et des statistiques plus solides, conformes aux normes internationales, ventilées par sexe et tenant compte des besoins des femmes. Le Bureau national de la statistique et le PNUD encourageront l'utilisation d'indices multidimensionnels, sans précédent dans le pays, dans le cadre de la méthodologie universelle de l'indice de pauvreté multidimensionnelle. On appuiera par ailleurs l'élaboration d'un indice national et d'un étalon de mesure du développement humain dans les territoires, qui contribueront au renforcement des politiques sociales. Le Ministère de l'environnement et le PNUD encourageront la mise en place d'un système d'information sur l'environnement et le renforcement des statistiques environnementales au moyen d'outils méthodologiques destinés à évaluer les biens et les services écosystémiques et à réaliser des analyses de scénarios ciblés afin de favoriser une meilleure considération de la question de la durabilité lors de la prise de décisions économiques.

25. On insistera, dans le nouveau programme de pays, sur l'importance de collaborer avec la CEPALC, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour répondre aux priorités mentionnées ci-dessus.

## **B. Des niveaux plus élevés de productivité économique et d'utilisation rationnelle du potentiel humain sont atteints dans les secteurs stratégiques prioritaires au niveau national**

26. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le FNUAP, le PNUD appuiera les secteurs et domaines stratégiques définis dans le Plan national à l'horizon 2030, en se fondant sur l'approche relative à la production et aux chaînes de valeur, sur une augmentation de l'efficacité et des volumes de production, sur de nouveaux processus de gouvernance organisationnelle et intersectorielle, sur le transfert de technologies, sur la promotion

des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, sur l'introduction de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et sur l'adoption de pratiques durables. Le secteur agroalimentaire sera priorisé, particulièrement au niveau territorial, par l'intermédiaire de plans d'approvisionnement municipaux.

27. Le PNUD promouvra l'égalité des genres et la mise en œuvre de mesures favorisant l'autonomisation des femmes rurales, tandis que la création d'emplois destinés tant à des femmes qu'à des hommes sera encouragée dans des conditions équitables. Il s'efforcera par ailleurs de veiller à ce que les plans de développement économique soient davantage axés sur la population.

28. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités des acteurs et des institutions concernés de gérer diverses sources de financement ainsi que l'élargissement des options de développement aux niveaux national et territorial, et soutiendra les mécanismes visant à encourager les flux financiers vers le pays. Les capacités de la Banque centrale de Cuba et des banques commerciales seront renforcées, grâce à la fourniture de connaissances et d'outils relatifs aux questions de politiques macroéconomiques et monétaires et à la promotion d'une meilleure éducation et inclusion financières et du microcrédit, à l'appui des plans d'activité et de rénovation des maisons et des bâtiments. Dans le cadre du nouveau programme de pays, des solutions financières novatrices en matière de gestion durable des ressources naturelles et de production écologiquement viable seront mises en œuvre.

29. S'agissant des points abordés ci-dessus, le nouveau programme de pays renforcera les partenariats avec le FNUAP, la FAO, le PAM, l'ONUDI et la CEPALC.

### **C. Les institutions, les secteurs de la production et des services, les autorités territoriales et les collectivités améliorent la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et des écosystèmes, la résilience aux changements climatiques et la gestion globale des risques de catastrophe**

30. La conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de même que la lutte contre les changements climatiques, continueront d'être une priorité. Le PNUD encouragera l'adoption de solutions naturelles face à ces changements, en particulier dans les zones côtières, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, de préserver les infrastructures et de protéger des intrusions salines les sources souterraines d'approvisionnement en eau et les terres arables.

31. Le PNUD encouragera le recours à des pratiques de production qui favorisent la durabilité et l'adaptation aux changements climatiques, de même que le renforcement de la gestion durable des terres, dans le cadre d'une approche transversale visant à assurer la continuité paysagère (entre les écosystèmes naturels et agricoles, principalement grâce à des écosystèmes agropastoraux et agroforestiers). Il soutiendra également l'adoption d'une approche intégrée de la gestion de l'eau, et la recherche de solutions financières à l'appui de la conservation de la biodiversité, de l'utilisation durable des ressources et des services écosystémiques.

32. Le PNUD renforcera les capacités des autorités et des acteurs nationaux et locaux de planifier, d'investir et de prendre des décisions, grâce à la fourniture, au niveau local, d'outils de gestion des ressources naturelles ayant notamment trait à l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion globale des risques de catastrophe, outils qui bénéficieront à la population et contribueront à accroître la résilience des communautés. Il encouragera en outre la prise en compte systématique de solutions méthodologiques et de gestion dans les systèmes d'alerte rapide aux

niveaux national et territorial, ainsi que celle des questions de genre dans la gestion des risques de catastrophe et les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

33. Au vu des dégâts causés par les ouragans et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, le PNUD appuiera l'approche de relèvement rapide. La promotion de logements résilients, le rétablissement des moyens de subsistance et la production de matériaux de construction faisant appel aux ressources locales et créant des emplois pour les jeunes resteront une priorité. Le PNUD coordonnera ses activités avec les plans d'action convenus avec le pays.

34. Le PNUD encouragera l'utilisation de sources d'énergie renouvelable dans les activités économiques et sociales et les logements ruraux, ainsi que le recours, au niveau municipal, à des modèles de développement à moindre intensité de carbone qui favoriseront une utilisation accrue de ces sources d'énergie et une plus grande efficacité énergétique.

35. Afin de répondre aux priorités mentionnées ci-dessus, le PNUD encouragera les partenariats avec le PAM, l'UNICEF, l'ONUDI, la FAO, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

#### **D. Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services publics et des systèmes de protection sociale et de soins, compte tenu de la dynamique démographique, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables et selon une démarche axée sur l'égalité des genres et les droits de la personne**

36. Cuba ayant fait de la protection de tous ses habitants une priorité nationale, le PNUD contribuera à renforcer les capacités des acteurs nationaux, territoriaux et communautaires de fournir à la population des services publics accessibles et de qualité, y compris en matière de soins. À cet effet, il encouragera l'innovation, la participation à des programmes associatifs et la fourniture de services de soins multisectoriels bénéficiant aux groupes vulnérables (l'accent étant mis sur les personnes âgées et handicapées) et contribuant à combler les disparités entre les sexes et à promouvoir l'autonomisation des femmes. Le PNUD et le FNUAP inciteront les parties intéressées à tenir compte d'analyses de la dynamique démographique lors de la prise de décisions économiques et sociales. Le PNUD encouragera par ailleurs de manière transversale l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

37. Dans le cadre des efforts déployés pour autonomiser les réseaux de la société civile, le PNUD continuera de contribuer activement à la viabilité des mesures nationales de lutte contre le VIH, ainsi que d'appuyer les programmes du système de soins de santé offrant aux personnes atteintes du VIH un accès équitable à des services de diagnostic, de soins, de traitement, de suivi et d'appui et les programmes complets de prévention destinés aux groupes de population les plus à risque (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, personnes ayant des rapports sexuels monnayés et transgenres). Les déterminants sociaux qui limitent l'accès des lesbiennes, des gays, des transgenres, des bisexuels et des intersexes à ces services seront étudiés plus avant dans le nouveau programme de pays.

38. Le PNUD encouragera la création d'emplois destinés aux jeunes, notamment au moyen de formations techniques et professionnelles de meilleure qualité, ainsi que grâce à la conception de programmes spécialisés s'inscrivant dans les stratégies de développement territorial et répondant à la demande du marché et aux attentes de

cette tranche de la population. Il s'attachera ensuite à accroître la portée de cette expérience, en coordination avec le Ministère de l'éducation.

39. Afin de répondre aux priorités mentionnées ci-dessus, le PNUD encouragera les partenariats avec le FNUAP, l'UNICEF, le PAM, l'OPS, l'OMS, ONU-Femmes, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres organismes des Nations Unies.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

40. L'exécution du programme sera coordonnée, selon la modalité d'exécution nationale, par le Ministère du commerce extérieur et de l'investissement, organisme chef de file en matière de coopération internationale. Les projets seront quant à eux mis en œuvre par les institutions nationales et locales, qui seront les premières responsables des résultats. Le PNUD contribuera à cet effort et un éventail plus large d'acteurs sera encouragé à participer à l'ensemble des activités.

41. À la demande du Gouvernement, d'autres modalités d'exécution pourront être suivies, celle-ci pouvant par exemple être gérée en direct par le PNUD, soit complètement ou en partie, et des services d'appui à l'exécution de projets ou activités spécifiques au niveau national pouvant être proposés.

42. Pour gérer les risques financiers, le PNUD recourra à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs relevant de la mise en œuvre des projets seront imputés aux projets concernés.

43. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et priorités en matière de développement et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

44. Le PNUD travaillera en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment la CEPALC. Ainsi, il soutiendra la mise en œuvre de projets et actions conjoints avec le FNUAP et l'UNICEF, en réponse au chapitre commun du Plan stratégique. Les partenariats de coopération existants et nouveaux continueront par ailleurs d'être encouragés. Le PNUD contribuera à l'adoption d'une approche multidimensionnelle du développement aux niveaux national et territorial, aidera les acteurs concernés à coordonner leur action dans le cadre de plateformes communes et appuiera, au niveau opérationnel, la mise en œuvre des projets et mesures convenus. Il fournira également des services consultatifs techniques, avec l'appui de réseaux d'experts mondiaux et régionaux, et favorisera l'accès à des fonds multilatéraux. Enfin, il continuera de proposer des services d'appui opérationnel, principalement destinés à faciliter la coordination du système des Nations Unies dans les domaines des finances, des achats, des ressources humaines et de l'informatique.

45. Le bureau du PNUD à Cuba a pris les mesures nécessaires pour répondre aux exigences formulées dans le nouveau programme de coopération et dispose des capacités humaines et techniques nécessaires pour traiter les questions de fond et opérationnelles se posant. Il s'attachera à améliorer l'efficacité des opérations menées et s'appuiera sur ses capacités mondiales et régionales et sur des données d'expériences systématisées issues d'autres pays. Les risques susceptibles de nuire à

la mise en œuvre du programme, en cas de phénomènes météorologiques extrêmes, par exemple, seront traités en priorité. On veillera en outre à la bonne exécution des différentes phases de ce processus, en coordination avec des partenaires essentiels, tout en s'attachant à trouver des solutions pratiques permettant de le rendre plus harmonieux. Toutes les mesures de gestion des risques feront l'objet d'un suivi et de mises à jour appropriées, au moyen de plateformes institutionnelles et des plateformes du PNUD.

46. Le PNUD continuera d'appuyer les partenariats multilatéraux et bilatéraux existants et de promouvoir l'accès à des fonds verticaux mondiaux, collaborera plus étroitement avec des partenaires non traditionnels et mettra à disposition des ressources ordinaires qui seront utilisées, d'un commun accord avec le Gouvernement, pour soutenir la prise d'initiatives stratégiques à l'appui des priorités arrêtées dans le présent programme. Pour la période 2020-2024, l'objectif est d'allouer aux projets 1,7 million de dollars au titre des ressources ordinaires (MCARB 1.1.1), 100,6 millions de dollars supplémentaires étant par ailleurs attendus. Au moment de la rédaction du présent rapport, 76 % de ce montant étaient déjà disponibles ou sur le point d'être approuvé, les 24 % restant étant encore en cours de négociation.

47. Le Gouvernement cubain a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de renforcer son partenariat avec le PNUD, au vu de la valeur ajoutée de ses programmes et projets.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

48. Un plan de contrôle de l'exécution et d'évaluation du programme sera mis en œuvre pour savoir dans quelle mesure les activités menées par le PNUD contribuent au développement durable à Cuba. Ce contrôle et cette évaluation se feront en coordination avec le Gouvernement et les entités d'exécution nationales. Le PNUD collaborera en outre avec le Ministère de l'économie et de la planification et avec le Bureau national de la statistique et de l'information afin d'appuyer la collecte de données et les systèmes d'information en place et d'en tirer parti pour mesurer les progrès réalisés vers le développement durable. Le marqueur de genre sera un outil essentiel pour ce qui est de concevoir des programmes et projets favorisant l'équité de genre et contribuant à l'élimination des barrières structurelles et des stéréotypes qui entravent l'égalité entre les femmes, les hommes et les personnes victimes de discrimination en raison de leur identité sexuelle.

49. Par l'intermédiaire de ses groupes de résultats communs, le PNUD contribuera à la collecte d'informations sur les indicateurs, conformément au plan de contrôle de l'exécution et d'évaluation du programme élaboré en lien avec le Plan-cadre de coopération. Des sources d'information officielles, des bases de données et des rapports relatifs à divers projets ou émanant de divers ministères seront utilisés, le cas échéant.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Cuba (2020-2024)

**Priorité du pays : Gouvernement socialiste, efficace et efficient et intégration sociale**

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies : Les autorités et institutions nationales et locales mettent en œuvre des stratégies de développement territorial globales, durables, équitables et inclusives dans le cadre du processus de décentralisation**

**Réalisation correspondante du Plan stratégique pour 2018-2021 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions**

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources (en dollars des États-Unis)</i>
<b>Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.2.1.2</b> 1.1.4 Nombre de stratégies et de plans de développement économique local inclusifs en place : a) Avec des cadres institutionnels permettant une mise en œuvre au niveau des collectivités locales et régionales	Rapports de projets :	<b>Produit 1.1. Renforcement des capacités des administrations et institutions nationales et locales de planifier, gérer et mettre en œuvre des processus de décentralisation fondés sur la participation citoyenne</b>  <b>Indicateur 1.1.1</b> : Nombre d'administrations locales dotées de stratégies ou de plans de développement globaux et inclusifs conçus au niveau territorial <b>Niveau de référence</b> : 10 au niveau provincial et 32 au niveau municipal <b>Niveau cible</b> : 15 et 100, respectivement	Ministère de l'économie et de la planification Ministère de la justice Ministère des finances et des prix Ministère du travail et de la sécurité sociale Ministère du tourisme Banque centrale de Cuba Gouvernements territoriaux Universités et centres de recherche Organisations non gouvernementales	<b>Ressources ordinaires :</b> <b>456 000</b>  <b>Autres ressources :</b> <b>5 942 226</b>
	Rapports du Bureau national de la statistique et de l'information			
<b>Niveau de référence</b> : a) 3 <b>Niveau cible</b> : a) 8	Rapports d'activité sur les objectifs de développement durable	<b>Indicateur 1.1.2</b> : Nombre d'initiatives lancées à l'appui du processus de décentralisation <b>Niveau de référence</b> : 20 <b>Niveau cible</b> : 70		
	Fréquence annuelle			
<b>Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.1.1</b> 1.1.1.3 Nombre de mécanismes de collecte et d'analyse de données fournissant des données ventilées par sexe permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en utilisant : i) des méthodes de collecte classiques (enquêtes) ;	PNUD	<b>Indicateur 1.1.3</b> : Nombre de territoires et d'institutions mettant en œuvre de nouveaux mécanismes de participation citoyenne et d'égalité des genres <b>Niveau de référence</b> : 10 territoires et 15 institutions <b>Niveau cible</b> : 15 et 35		
	Bureaux de projet			
	Bureau national de la statistique et de l'information	<b>Produit 1.2. Renforcement des capacités des systèmes nationaux et territoriaux de statistiques et d'information, grâce à l'adoption d'une approche novatrice tenant compte de la question de l'égalité des genres et permettant d'obtenir des données ventilées par sexe, par âge et par lieu géographique, à l'appui de la</b>		
	Ministère de l'économie et de la planification			

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources (en dollars des États-Unis)</i>
b) des rapports de l'administration et des nouvelles sources de données (par exemple mégadonnées) ; c) des nouvelles sources de données (par exemple mégadonnées)		<b>mise à jour du modèle économique et social et du suivi des objectifs du développement durable</b>  <b>Indicateur 1.2.1</b> : Nombre de nouveaux index et méthodes mettant davantage l'accent sur la population et l'égalité des genres en cours d'application <b>Niveau de référence</b> : 2 <b>Niveau cible</b> : 6	Bureau national de la statistique et de l'information Ministère de l'économie et de la planification Institut d'aménagement du territoire Ministères Gouvernements territoriaux Universités et centres de recherche Federación de Mujeres Cubanas	
a) Niveau de référence : 3 Niveau cible : 5				
b) Niveau de référence : 2 Niveau cible : 6				
c) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1				

**Priorité du pays : Transformation productive**

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies : Des niveaux plus élevés de productivité économique et d'utilisation rationnelle du potentiel humain sont atteints dans les secteurs stratégiques prioritaires au niveau national**

**Réalisation correspondante du Plan stratégique pour 2018-2021 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable**

<b>Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.1.1</b> 2.1.1.2 Nombre de partenariats public-privé conclus au niveau national pour encourager davantage la diversification économique et la croissance verte Niveau de référence : 13 Niveau cible : 33	Rapports de projets :  Rapports du Bureau national de la statistique et de l'information  Rapports des ministères et autres institutions  Fréquence annuelle  Entités responsables :  PNUD	<b>Produit 2.1. Renforcement des chaînes de valeur locales durables dans les secteurs prioritaires, l'accent étant mis sur l'importance des secteurs agroalimentaires pour l'autosuffisance, ainsi que des mécanismes favorisant l'intégration intersectorielle, l'utilisation durable de l'énergie et l'amélioration de la qualité des emplois, le tout en veillant à l'équité entre les sexes et entre les générations</b>  <b>Indicateur 2.1.1</b> : Nombre de chaînes de production locales renforcées <b>Niveau de référence</b> : 9 <b>Niveau cible</b> : 15	Administrations locales Ministère de l'agriculture Ministère de l'industrie alimentaire Ministère du commerce intérieur Ministère de l'économie et de la planification Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement Ministère de la construction Ministère du tourisme Ministère de l'enseignement supérieur	<b>Ressources ordinaires :</b> <b>436 000</b>  <b>Autres ressources :</b> <b>20 230 015</b>
--	--	--	--	---

Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux  
cibles

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat

Ressources  
(en dollars des États-Unis)

Bureaux de projet

**Indicateur 2.1.2** : Nombre de municipalités augmentant les volumes de production des denrées alimentaires locales et d'autres produits prioritaires

Bureau national de la statistique et de l'information

Bureau national de la statistique et de l'information

**Niveau de référence** : 0

Institut d'aménagement du territoire

Ministères

**Niveau cible** : 13

Organisations non gouvernementales

**Indicateur 2.1.3** : Nombre de personnes (ventilé par âge et par sexe) bénéficiant de nouveaux emplois de meilleure qualité et de services renforcés

**Niveau de référence** : 800

**Niveau cible** : 2 100

**Indicateur 2.1.4** : Nombre d'initiatives utilisant des sources d'énergie renouvelable et mettant en œuvre des mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique

**Niveau de référence** : 76

**Niveau cible** : 146

**Produit 2.2. Renforcement des capacités des institutions et acteurs clés de gérer le financement à l'appui du développement de secteurs prioritaires, y compris les investissements étrangers directs**

**Indicateur 2.2.1** : Nombre de nouveaux outils, méthodologies et solutions financières adaptés ou appliqués

**Niveau de référence** : 5

**Niveau cible** : 10

Ministre du commerce et de l'investissement étrangers

Banque centrale de Cuba

Ministère des finances et des prix

**Indicateur 2.2.2** : Volume des ressources financières mobilisées en partenariat avec des acteurs essentiels

**Niveau de référence** : 110 millions de dollars

**Niveau cible** : 210 millions de dollars

Ministère de l'économie et de la planification

Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement

Ministère de l'agriculture

Groupe Azcuba

Groupe BioCubaFarma

Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux  
cibles

Source des données, fréquence  
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat

Ressources  
(en dollars des États-Unis)

### Priorité du pays : Ressources naturelles et environnement

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies : Les institutions, les secteurs de la production et des services, les autorités territoriales et les collectivités améliorent la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et des écosystèmes, la résilience aux changements climatiques et la gestion globale des risques de catastrophe**

#### Réalisation correspondante du Plan stratégique pour 2018-2021 : Renforcer la résilience aux chocs et aux crises

<p><b>Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.4.1.2-3.1.4</b> Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des avantages issus de leur exploitation</p> <p>a) superficie des zones terrestres et marines protégées (en hectares) ; b) superficie des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion (en hectares) ; d) superficie des zones placées sous régime de gestion forestière durable (en hectares)</p>	<p>Rapports de projets :</p> <p>Rapports du Bureau national de la statistique et de l'information</p> <p>Rapports de l'État-major national de la protection civile</p> <p>Rapports des administrations locales</p> <p>Fréquence annuelle</p> <p>Entités responsables :</p> <p>PNUD</p>	<p><b>Produit 3.1. Renforcement des capacités des principaux acteurs en matière de gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes et amélioration de la qualité de l'environnement</b></p> <p><b>Indicateur 3.1.1</b> : Nombre de territoires mettant en œuvre des pratiques de production écologiquement durables <b>Niveau de référence</b> : 213 <b>Niveau cible</b> : 237</p> <p><b>Indicateur 3.1.2</b> : Nombre de solutions de financement élaborées et mises en œuvre <b>Niveau de référence</b> : 1 <b>Niveau cible</b> : 6</p> <p><b>Indicateur 3.1.3</b> : Nombre de méthodes et d'outils <b>Niveau de référence</b> : 2 <b>Niveau cible</b> : 7</p>	<p>Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Ministère de l'industrie alimentaire</p> <p>Institut national des ressources hydrauliques</p> <p>Ministère de l'économie et de la planification</p> <p>Ministère des finances et des prix</p> <p>Ministère du tourisme</p> <p>Groupe Azcuba</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> <b>396 000</b></p> <p><b>Autres ressources :</b> <b>65 893 147</b></p>
<p><b>Niveau de référence :</b></p> <p>a) 2 916 990 ha b) 2 916 990 ha d) 0 ha</p> <p><b>Niveau cible :</b></p> <p>a) 3 240 935 ha b) 3 240 935 ha d) 329 509,34 ha</p>	<p>Bureaux de projet</p> <p>Bureau national de la statistique et de l'information</p> <p>État-major national de la protection civile</p> <p>Administrations locales</p>	<p><b>Produit 3.2. Renforcement, aux niveaux national et territorial, des capacités des principaux acteurs en matière de gestion globale des efforts de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, selon une approche soucieuse des questions de genre et de démographie</b></p> <p><b>Indicateur 3.2.1</b> : Nombre d'outils, de procédures et de méthodes, notamment des systèmes d'alerte rapide sensibles aux questions de genre et de génération, mis en œuvre et transférés au titre de la coopération Sud-Sud <b>Niveau de référence</b> : 67 mis en œuvre et 6 transférés au titre de la coopération Sud-Sud <b>Niveau cible</b> : 107 et 12, respectivement</p>	<p>État-major national de la protection civile</p> <p>Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement</p> <p>Agence de l'environnement</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Institut national des ressources hydrauliques</p>	
<p><b>Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.3.1.1-3.2.4</b></p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources (en dollars des États-Unis)
<p>Nombre de plans de développement et d'investissement reposant sur des données, qui comprennent des solutions intégrées visant à réduire les risques de catastrophe et à permettre l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets</p>		<p><b>Indicateur 3.2.2</b> : Nombre de personnes, ventilé par sexe et par âge, qui s'informent sur l'adaptation aux changements climatiques et la gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 608 200 (dont 304 100 femmes)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3 316 959 (dont 1 354 379 femmes)</p>	<p>Institut de météorologie Ministère de la construction Ministère du tourisme Administrations locales</p>	
<p><b>Niveau de référence</b> : 12 <b>Niveau cible</b> : 25</p>		<p><b>Indicateur 3.2.3</b> : Quantité et superficie des territoires et écosystèmes (mesurés en hectares) essentiels dans lesquels sont mis en œuvre des mesures et des plans d'adaptation aux changements climatiques et de prévention des risques de catastrophe et nombres d'acteurs clés travaillant en ce sens</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 11 municipalités, 3 659 ha d'écosystèmes, 17 acteurs</p> <p><b>Niveau cible</b> : 60, 22 318 et 30, respectivement</p>		
<p><b>Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.5.1.1-3.3.4</b> Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie propre, abordable et durable b) dans les zones rurales</p>		<p><b>Produit 3.3. Amélioration de l'efficacité énergétique et promotion du développement des sources d'énergie renouvelable, le but étant de contribuer à atténuer les changements climatiques et de garantir un développement économique et social inclusif</b></p>		
<p><b>Niveau de référence</b> : 1 233 <b>Niveau cible</b> : 2 060</p>		<p><b>Indicateur 3.3.1</b> : Nombre de collectivités s'attachant à avoir davantage recours aux sources d'énergie renouvelable et à améliorer l'efficacité énergétique</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 6 <b>Niveau cible</b> : 31</p>	<p>Ministère de l'énergie et des mines Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement Ministère de l'agriculture</p>	
<p><b>Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.3.1.1-3.4.3</b> Nombre de plans et de systèmes de relèvement en place qui reposent sur l'utilisation de données ventilées par sexe, par âge et par handicap ainsi que sur une analyse des questions de genre</p>		<p><b>Indicateur 3.3.2</b> : Nombre de secteurs et de territoires, y compris des établissements humains, dans lesquels sont mises en œuvre des initiatives de développement à moindre intensité de carbone</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 2 secteurs et 5 municipalités <b>Niveau cible</b> : 3 et 15, respectivement</p> <p><b>Indicateur 3.3.3</b> : Nombre d'initiatives lancées en vue de renforcer les capacités du pays d'honorer les engagements pris dans l'Accord de Paris</p>	<p>Ministère de l'enseignement supérieur Ministère de l'économie et de la planification Bureau national de la statistique et de l'information Groupe Azcuba Administrations locales</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources (en dollars des États-Unis)</i>
<b>Niveau de référence : 6</b> <b>Niveau cible : 8</b>		<b>Niveau de référence : 2</b> <b>Niveau cible : 5</b>		
		<b>Produit 3.4. Renforcement des capacités des principaux acteurs concernés par les interventions en cas de catastrophe et le relèvement rapide</b>		
		<b>Indicateur 3.4.1</b> : Nombre de personnes, ventilé par sexe, âge et niveau de vulnérabilité, bénéficiant de moyens de subsistance, d'une maison ou d'un abri suffisamment habitable, d'un accès à divers services et produits de base et des infrastructures indispensables en matière d'établissements humains <b>Niveau de référence</b> : 273 927 (dont 136 963 femmes) <b>Niveau cible</b> : 378 617 (dont 189 308 femmes)	État-major national de la protection civile Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement	
		<b>Indicateur 3.4.2</b> : Nombre de secteurs stratégiques du territoire renforçant leurs capacités de production, grâce au transfert de technologies et à la formation technique, afin d'être plus à même de se relever rapidement et de continuer de se développer <b>Niveau de référence</b> : 7 <b>Niveau cible</b> : 14	Ministère de l'agriculture Institut d'aménagement du territoire Ministère de la construction Administrations locales	

**Priorité du pays : Développement humain et équité et justice sociales**

**Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services publics et des systèmes de protection sociale et de soins, compte tenu de la dynamique démographique, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables et selon une démarche axée sur l'égalité des genres et les droits de la personne**

**Réalisation correspondante du Plan stratégique pour 2018-2021 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions**

<b>Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.2.1</b>	Rapports de projets	<b>Produit 4.1. Renforcement des capacités des acteurs nationaux, territoriaux et communautaires de fournir des services publics et de soins accessibles et de qualité, en tenant compte de la dynamique démographique et selon une démarche axée sur l'égalité des genres et les droits de la personne</b>	Ministère du travail et de la sécurité sociale Ministère de la santé publique Administrations territoriales Ministère de l'éducation	<b>Ressources ordinaires :</b> <b>694 000</b>
1.2.1.1 Nombre d'administrations infranationales dont les capacités de planification, de budgétisation, de gestion et de suivi des services de base s'améliorent	Fréquence annuelle Entités responsables : PNUD Bureaux de projet	<b>Indicateur 4.1.1</b> : Nombre d'acteurs nationaux, territoriaux et communautaires devenant plus à même de fournir des services publics et des soins selon une démarche axée sur l'égalité des genres et les droits de la personne	Réseaux de la société civile contribuant aux activités nationales de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH	<b>Autres ressources :</b> <b>8 600 003</b>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Niveau de référence</b> : 17</p> <p><b>Niveau cible</b> : 56</p>		<p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3 au niveau national, 5 au niveau territorial et 10 au niveau communautaire</p> <p><b>Indicateur 4.1.2</b> : Nombre de services publics et de soins différents nouvellement proposés ou renforcés pour aider à remédier aux inégalités entre les sexes</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 5</p> <p><b>Indicateur 2.3</b> : Nombre (ventilé par sexe et par âge) de femmes, de lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI), de personnes vivant avec le VIH et de personnes handicapées dont les conditions de vie et de travail se sont vues améliorées grâce à la fourniture de soins</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 200 (femmes, personnes LGBTI et personnes handicapées)</p>	<p>Federación de Mujeres Cubanas</p> <p>Institut national des ressources hydrauliques</p>	